

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

<b>Conseil municipal</b>		L'an deux mille dix-huit, et le 12 avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José MONEL, Maire, à la suite de la convocation adressée par lui, le 09/04/2018 et affichée le 09/04/2018.
Membres afférents	11	
Membres en exercice	9	
Membres présents	7	

Présents : José MONEL, Laurence BEAUD-FESQUET, Carole LECLÈRE, Isabelle SIMON, Véronique MARTINEZ, Gabriel FERRER, Bruno PERRIN.

Absent(s) excusé(s) : Gilles BARTHELEMY, pouvoir à José MONEL  
Christophe BEAUD

*Secrétaire de séance élu(e) : Carole LECLÈRE*

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2018,*
2. *Vote des trois taxes,*
3. *Budget assainissement : reversement de l'excédent,*
4. *Vote du budget primitif 2018,*
5. *Vote du budget assainissement 2018,*
6. *Communauté de Communes du Piémont Cévenol : approbation de l'attribution de compensation définitive,*
7. *Intégration des parties communes du lotissement l'Arbousier dans le domaine public communal,*
8. *Renouvellement du contrat avec la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal),*
9. *Demande de subvention de l'ADMR « les Rives du Vidourle »,*
10. *Demande de subvention de l'ASP Gard (Association pour le développement des Soins Palliatifs dans le Gard),*
11. *Questions diverses.*

La séance débute par l'approbation à l'unanimité du Procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2018.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2018**

Monsieur le maire présente l'état n° 1259 COM pour 2018 et propose de maintenir les taux d'imposition au même niveau que les années précédentes.

Après discussion, le conseil municipal décide de reconduire les taux d'imposition pour 2018, à savoir :

<b>Taxes</b>	<b>Taux</b>
Taxe d'habitation	7,47 %
Taxe foncière sur le bâti	14,01 %
Taxe foncière sur le non-bâti	60,32 %

*Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0  
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

### **BUDGET ASSAINISSEMENT : REVERSEMENT DE L'EXCEDENT**

Monsieur le maire propose de reverser 100 000 € d'excédent du budget d'assainissement dans le budget principal. Après discussion, le conseil municipal, donne son accord pour ce reversement.

*Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0  
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur le maire présente les propositions de vote du budget général pour l'exercice 2018. Il précise que les dotations n'ont pas été notifiées à ce jour, les prévisions sont basées sur les réalisations de l'exercice 2017.

Concernant la section d'investissement, monsieur le maire explique que la plus importante opération sera l'aménagement et la sécurisation de la Grand Rue.

Les propositions s'équilibrent en dépenses et en recettes ainsi :

Fonctionnement : **512 284,00 €**  
Investissement : **1 081 119,00 €**

Après avoir été discuté article par article, ce budget est voté à l'unanimité.

*Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0  
(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

### **VOTE DU BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2018**

Monsieur le maire présente les propositions de vote du budget de l'exercice 2018 pour le service assainissement qui s'équilibre ainsi :

Exploitation : **264 279,31 €**  
Investissement : **176 029,00 €**

Après avoir été discuté article par article, ce budget est voté à l'unanimité.

*Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*  
*(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT CÉVENOL : NOUVELLE ATTRIBUTION DE COMPENSATIO**

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**DECIDE** à l'unanimité

- **D'APPROUVER** les rapports de commission locale d'évaluation et de transfert de charges en date du 05 décembre 2017, du 18 janvier 2018 et du 15 mars 2018,
- **D'ARRÊTER** l'attribution de compensation définitive des communes membres de la communauté de communes du Piémont Cévenol tel qu'annexé.

*Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*  
*(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

### **GGL : INTEGRATION DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT L'ARBOUSIER DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans la délibération n° 76/2016 du 6 octobre 2016, il était demandé à GGL GROUPE désireux de céder à la commune de Vic le Fesq les parties communes du lotissement l'Arbousier d'effectuer les travaux de :

- passage d'une caméra dans le réseau assainissement et dépôt du rapport en mairie,
- nettoyage de la chaussée,
- entretien des espaces verts à la charge de GGL GROUPE (taille des arbustes et fauchage des fossés),

Il précise que ces travaux ont été réalisés à ce jour.

Il convient de prononcer le classement de ces voies, réseaux et espaces dans le domaine public communal et de procéder aux acquisitions foncières correspondantes qui seront réalisées à titre gratuit.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- le classement dans le domaine public communal des voies et réseaux du lotissement l'Arbousier ;
- de procéder à titre gratuit à l'acquisition de ces emprises foncières ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous actes et documents afférents à cette affaire ;
- d'inscrire les dépenses relatives à ce classement au budget 2018 ;

*Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*  
*(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

### **CONTRAT FOURRIÈRE ANIMALE AVEC LA SACPA.**

Monsieur le maire donne lecture de la proposition technique et financière de la SACPA.

Après discussion, le conseil municipal, considérant le coût élevé de pouvoir disposer d'un service de fourrière animale, **REFUSE** la signature du contrat avec la société SACPA pour un montant annuel de 846,50 euros HT.

*Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*  
*(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

### **A.D.M.R. « LES RIVES DU VIDOURLE » : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'une demande de subvention de l'Association A.D.M.R. « Les Rives du Vidourle ».

Après discussion, le conseil municipal, **EMET** à l'unanimité un avis défavorable à la demande de subvention.

*Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*  
*(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

### **ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS DANS LE GARD : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'une demande de subvention de l'Association pour le développement des soins palliatifs dans le Gard.

Après discussion, le conseil municipal, **EMET** à l'unanimité un avis défavorable à la demande de subvention.


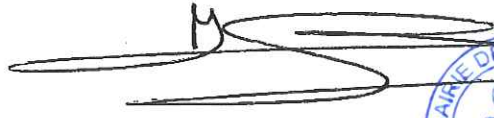
*Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*  
*(Délibération adoptée et portée au registre des délibérations)*

**QUESTIONS DIVERSES :**

- ❖ Emploi de Valentin MOSCA en CDI à compter du mois de juin 2018.
- ❖ Organisation de la cérémonie du 8 mai.

La séance est levée à 19h40

Le Maire,  
José MONEL.



## DEFINITION DES CHARGES TRANSFEREES ET NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

COMMUNES	ATTRIBUTION COMPENSATION MONTANT ANNUEL 2017	COMPETENCE GEVAPI	COMPETENCE TRANSPORTS	ATTRIBUTION COMPENSATION MONTANT ANNUEL 2018	MONTANT à r�troceder Comp�tence Transport Trop percu 2015-2016-2017 1 VERSEMENT
		MONTANT GEVAPI	MONTANT TRANSPORT Pr�lev� par commune		
Aigremont	9 215,00	4 319,50		4 895,50	
Bragassargues	-10,00	599,53	72,00	-537,53	216,00
Brouzet les Quissac	-129,00	1 416,20	152,00	-1 393,20	456,00
Canaules & Argenti�res	14 827,29	2 921,13		11 906,17	
Cardet	7 760,00	3 752,72		4 007,28	
Carnas	2 918,00	1 748,26	89,00	1 258,75	267,00
Cassagnoles	26 875,00	1 468,01		25 407,00	
Cognac	32 608,00	417,21		32 190,80	
Conqueyrac	26 200,00	442,53		25 757,48	
Corconne	2 526,00	2 589,90	368,00	304,10	1 104,00
Cros	41 615,00	1 267,30		40 347,70	
Durfort & St Martin de Sossenac	83 819,00	3 457,15		80 361,85	
Fressac	17 830,00	843,85		16 986,15	
Gaillhan	12 005,00	846,07	97,00	11 255,93	291,00
La Cadi�re & Cambo	27 079,00	836,18		26 242,83	
L�dignan	122 859,00	3 003,21		119 855,80	
Liouc	10 219,00	1 576,57	34,00	8 676,44	102,00
Logrian	4 140,00	1 101,83		3 038,18	
Maru�jols-les-Gardon	4 377,00	883,97		3 493,04	
Monoblet	108 012,00	2 738,80		100 273,20	
Orthoux-S�rignac-Quilhan	1 646,00	4 083,50	220,00	-2 217,50	660,00
Pompignan	83 475,00	3 993,40		79 481,60	
Puechredon	-318,00	0,00		-318,00	
Quissac	202 851,47	12 764,15	640,00	190 727,32	1 920,00
Sardan	392,00	2 431,65	182,00	-1 857,65	546,00
Sauve	86 449,27	9 825,69		76 623,59	
Savignargues	1 184,00	1 934,98		-750,98	
St B�nezet	-604,00	1 403,99		-2 007,99	
St F�lix de Palli�res	33 081,00	1 431,80		31 649,20	
St Hippolyte du Fort	686 547,24	15 475,26		671 071,98	
St Jean de Crieulon	-725,00	1 114,10	850,00	-989,10	2 550,00
St Nazaire des Gardies	1 998,58	0,00		1 998,58	
St Th�odorit	665,00	0,00	196,00	861,00	588,00
Vic le Fesq	11 935,00	2 887,92	224,00	9 271,08	672,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 658 322,85</b>	<b>93 576,29</b>	<b>3 124,00</b>	<b>1 567 870,56</b>	<b>9 372,00</b>